

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME**

### SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) ..... 1

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.*

### GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 88068-GL déposée le 07-10-2021, M. et Mme EDJOYE Tomdina Richard et PEKELE Solim, profession : enseignant et infirmière, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 47 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOKO GBODJALOU.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 90520-GL déposée le 12-11-2021, M. KUEVI Didier, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 88 ca, situé à BAGBE-GARE, connu sous le nom de BAGBE-KPEDJI, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DEKOUGBONTO YAOVI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107567-GL déposée le 11-11-2022, Madame BELLO Rachida épouse SOULOU, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 21 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOGBETONOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le grand contournement de la CEDEAO de 50 m, à l'Est par la réquisition 107566 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112635-GL déposée le 14-07-2023, Monsieur AMOUZOU Soede Koffi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ABLAFOTSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112636-GL déposée le 14-07-2023, Monsieur FALLA Damtô, profession : professeur de lycée, demeurant à KPALIME et domicilié à YOKELE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 42 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATSHAGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112637-GL déposée le 14-07-2023, M. ISSIFOU Nourou-D Comlan, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ANFAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LOME-BE ADAKPAME, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud par le lot n° 1772 et à l'Ouest par le lot n° 1770 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112638-GL déposée le 14-07-2023, M. AVOTONOU Kodjo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 87 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 2971A, au Sud par la route AVEDJI VAKPOSSITO de 28 m et à l'Est par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112639-GL déposée le 14-07-2023, M. AVOTONOU Kodjo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 54 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route AVEDJI VAKPOSSITO de 28 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 1533B et à l'Ouest par les lots n° 1530 et 1531.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112640-GL déposée le 14-07-2023, M. AVOTONOU Kodjo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 68 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 911, au Sud par le lot n° 907, à l'Est par le lot n° 910 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112641-GL déposée le 14-07-2023, M. AVOTONOU Kodjo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 11 ca, situé à LOME AFLAO SOVIEPE, connu sous le nom de SOVIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 614 et 615, au Sud par le lot n° 610, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 611.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112642-GL déposée le 17-07-2023, Mme ADEKPE Ablavi, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 99 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un passage de 8 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBENOU AKOUVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112643-GL déposée le 17-07-2023, Mme LOKOU Nèmè Jacqueline épouse KOFI, profession : coiffeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ANOKUI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AGETU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot n° 1849, à l'Est par le lot n° 1852 et à l'Ouest par le lot n° 1850.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112644-GL déposée le 17-07-2023, M. SEDZRO Koku Etsè, profession : revendeur, demeurant à LOME BE et domicilié à ATTIEGOUVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 67 a 28 ca, situé à AKLAKOU KLEVE, connu sous le nom de MONGANGBLE, préfecture des Lacs et borné au Nord par les propriétés SODJEHOUNAGBOTA et AWOUSSA KOUKUI, au Sud par les propriétés MESSANVI ATTIGLI et ASSIDOLOU SOGBADJI, à l'Est par la route ATITOGON ATISSO KONDJIATOETA de 20 m et la propriété ASSIDOLOU SOWOANOU et à l'Ouest par la propriété MESSANVI ATIGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112645-GL déposée le 18-07-2023, Mme KEKEH Amévi Okpé, profession : employée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 30 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BADAGOU GOZAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112646-GL déposée le 18-07-2023, M. et Mme KEKEH Tsala Kwami et DEDJO Afi Afassi, épouse KEKEH TSALA, profession : ingénieur agronome et ménagère, demeurant à AGOE et domiciliés à ASSIYEYE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGOUGNO et à l'Est par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112647-GL déposée le 18-07-2023, M. DOUTI Namiloukete, profession : dessinateur, demeurant à AGOE et domicilié à MADJIKPETO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à AGOE LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATIDOKPO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112648-GL déposée le 18-07-2023, Mme SIKA Amassan, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZTRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 68 ca, situé à KPOME DZOGBLA, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ASSIGBLE ATAKLA, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la collectivité HEMADZO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112649-GL déposée le 18-07-2023, M. KPATCHA Aklesso, profession : informaticien, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO SOGBOSSITO KOVE, connu sous le nom de AGBO KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBO KOAMI et AGBO KLOUVI et au Sud par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112650-GL déposée le 18-07-2023, M. KPATCHA Aklesso, profession : informaticien, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO SOGBOSSITO KOVE, connu sous le nom de AGBO KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TETEH ASSOU et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112651-GL déposée le 18-07-2023, Mme TCHABLI Biltiebe, profession : sage-femme d'Etat, demeurant à AGOE et domiciliée à MADJIKPETO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODJAN-FIOVI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112652-GL déposée le 18-07-2023, Mme KOZON Bébinani, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 37 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALOESSODE AYAO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112653-GL déposée le 19-07-2023, M. KEZIE Adom Leleng, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AGETU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par le lot n° 7B et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112654-GL déposée le 19-07-2023, Mme AKUETE Adoudé Lili, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 35 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ETSE et au Sud par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112655-GL déposée le 19-07-2023, Mme BAETA Ayawovi, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété KOBÀ TOGBIVI, au Sud et à l'Ouest par la propriété MESSIE AYEDJISSODE SROUKPE AMEDOHA et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112656-GL déposée le 20-07-2023, M. TAMELI Pagourou Pyany, profession : enseignant, demeurant à KARA et domicilié à KARA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 53 ca, situé à ZOSSIME, connu sous le nom de DANLIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBESSI KOSSI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112657-GL déposée le 20-07-2023, Mme TAMELI Pynywe, profession : agent de promotion sociale, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOKPA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112658-GL déposée le 20-07-2023, M. ZAKOU Adamou, profession : transitaire, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74 a, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété DOUGBA, au Sud par la propriété ABUVI KOAMI, à l'Est par la propriété DOM BODI et à l'Ouest par la collectivité AVLEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112659-GL déposée le 20-07-2023, M. ETSE Kossi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à BAGUIDA DEVEGO, connu sous le nom de BENOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité AYEDJI, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112660-GL déposée le 20-07-2023, M. AGBI Kodjo, profession : ingénieur agronome, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 02 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MOLI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112661-GL déposée le 20-07-2023, M. SEDJRO Kossi Mawunyo, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AKEPE AKEPEDO, connu sous le nom de LOGOME, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADENYO et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112662-GL déposée le 20-07-2023, M. MAWUEGNIGAN Kodjo François, profession : styliste-modéliste, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 49 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MATEY et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112663-GL déposée le 20-07-2023, Mme KAWA Bayoum Amandine, profession : étudiante, demeurant à AGOE et domiciliée à CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 79 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité MENSAH GBEKOU DU.DE.821, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 6C et à l'Ouest par le lot n° 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112664-GL déposée le 20-07-2023, M. AMAGLO Yawo Senam, profession : éleveur, demeurant à BADJA et domicilié à BADJA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 83 ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GADEKA KODZO JULES.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112665-GL déposée le 20-07-2023, Mme AKAKPO Elisabeth, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 49 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBODJI AKLOKPO et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112666-GL déposée le 20-07-2023, M. SEMANOU Roger, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de SEDRO-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBAVITO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112667-GL déposée le 20-07-2023, Mme N'SOUKPOE Kossiwa Enyonam, épouse AGORO, profession : sociologue, demeurant à SOKODE et domiciliée à SOKODE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 29 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WOUASSI et au Sud par la route AFIADENIGNBAN SANGUERA KLIKAME de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112668-GL déposée le 20-07-2023, Mmes AKOUETE-AKUE Adolé Edinam et AKOUETE-AKUE Adoko Mawuli, épouse GENIE, profession : revendeuse et responsable logistique, demeurant à LOME et domiciliées à KODJOVIAKOPE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 981 et 980C, à l'Est par le lot n° 978 et à l'Ouest par le lot n° 982 et 980A.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112669-GL déposée le 11-07-2023, M. APELETE Koffi Kekeli K, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN GBONVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 87 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DJASSEME TOVINOU, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété SIGGINI, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATIOGBE HOUMA et à l'Est par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112670-GL déposée le 21-07-2023, M. AKAZIBOU Tedié, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AHONKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUWOZAN KODJOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112671-GL déposée le 21-07-2023, M. TSATSI Yao Elom, profession : topographe, demeurant à ASSAHOUN et domicilié à APEDOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 53 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KPAMI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112672-GL déposée le 21-07-2023, M. DJATO Mouhamed, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de SAKA KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWAGA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112673-GL déposée le 21-07-2023, M. AKOESSO Kossi, profession : maçon, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 79 ca, situé à SAGBADO AGOKPANOU, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété HABADADJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112674-GL déposée le 21-07-2023, M. BAITE Komivi A, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à SEGBE AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété KPOTIMA KOKOU, au Sud par la propriété KOMBATE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition, n° 112675-GL déposée le 21-07-2023, M. AFANWOUBO Kossi, profession : officier capitaine, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE BALISSIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPLAGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.